



14ème législature

Question N° : 73279	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >politique de l'emploi	Analyse > relance. orientations.
Question publiée au JO le : 03/02/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité, comme le prévoit la Constitution, que l'État fournisse du travail en créant des conditions de plein emploi. Comparer la France à d'autres pays en termes d'emplois permet de noter leurs progrès. Aux États-unis, le plein emploi est à constater : 3 millions créés en 2014 ; en Allemagne avec un taux de chômage à 4,9 % on est presque au plein emploi ; au Royaume-Uni, on observe 5,9 % de chômage. Les recettes sont connues : faire l'inverse de ce que nous faisons en France, c'est-à-dire : arrêter l'euthanasie des entreprises (63 000 faillites en 2014) tuées par l'effondrement de leurs marges suivi d'une hausse des impôts et des charges sociales financées par la baisse des dépenses de l'État qui seront financées par l'arrêt des clientélismes et la baisse du nombre des agents publics ; arrêter la rigidité du marché du travail français qui est le plus réglementé du monde ; libéraliser la durée du travail par des accords d'entreprise ; créer un contrat de travail unique ; simplifier des règles de l'apprentissage ; réformer l'assurance chômage. C'est l'entreprise libérée et non les aides et les emplois publics qui créeront les conditions du plein emploi. Il demande quand le Gouvernement mettra en place les réformes efficaces nécessaires aux Français.